

Le Syndrome d'Automutilation des Pattes

Une grave maladie héréditaire du chien qui peut être dépistée à l'aide d'un test ADN

Une grave maladie précoce d'origine génétique

Le Syndrome d'Automutilation des Pattes conduit à des lésions graves des extrémités podales dues à une perte de sensibilité à la douleur sur les extrémités des membres. Les chiens atteints ont tendance à lécher et mordiller l'extrémité de leurs pattes et peuvent aller jusqu'à l'automutilation de phalanges et de griffes avec tuméfaction des coussinets.

Aucune boiterie n'est observée. Dans la majorité des cas, les chiens sont euthanasiés après quelques mois d'évolution, suite à des surinfections bactériennes ou devant l'ampleur des lésions. Les premiers symptômes apparaissent généralement vers l'âge de 3 à 12 mois. Des cas rares ne montrent aucun signe d'automutilation, néanmoins les chiens ont bien une perte de sensibilité aux extrémités.

Un chien reproducteur qui est porteur sain, ne développe pas la maladie mais transmet à 50% de sa descendance la mutation génétique associée au Syndrome d'Automutilation des Pattes. L'éleveur non sensibilisé à cette maladie peut accoupler des reproducteurs porteurs de la mutation et faire naître des chiots atteints.

Une maladie héréditaire peu visible mais présente

Les travaux de recherches ont été effectués par l'équipe du Dr Catherine André (CNRS-Université Rennes I), en étroite collaboration avec l'équipe du Dr Manon Paradis au Canada, et avec l'aide du Dr Alix Pommier, en collaboration avec les vétérinaires spécialistes en dermatologie, les Drs. Eric Guaguère, Pascal Prélaud, Marie-Christine Cadiergues, Didier Pin, et avec le concours d'autres vétérinaires praticiens, éleveurs et propriétaires.

Le Syndrome d'Automutilation des Pattes a été observé dans les races suivantes : l'Épagneul Français, le Braque Allemand, l'English Springer Spaniel et le Pointer Anglais.

- En Australie : la mutation a été décrite et des symptômes observés chez les English Springer Spaniel
- En Amérique : La maladie a été décrite dans des lignées de Pointer Anglais.
- En France : Les fréquences restent relativement basses dans les races présentées ci-dessus même si chez l'Épagneul Français, la fréquence est plus élevée. Chez le Pointer Anglais, la mutation a été observée dans la population française lors des travaux de recherche menés par l'équipe de Catherine André (CNRS Rennes).

Une maladie pouvant être évitée grâce à un test ADN

Les travaux de recherche ont permis de mettre au point le test AMS, un test de risque, permettant de dépister le Syndrome d'Automutilation des Pattes chez l'Épagneul Français, le Braque Allemand, l'English Springer Spaniel et le Pointer Anglais. ANTAGENE est le seul laboratoire à maîtriser actuellement le procédé de réalisation du test AMS.

A l'aide d'un simple frottis buccal envoyé au laboratoire, l'éleveur effectue un test AMS, qui permet de déterminer si le chien testé est homozygote normal (sain), hétérozygote (porteur sain) ou homozygote muté (atteint). Cette maladie héréditaire étant récessive, le chien porteur ne développe pas la maladie mais la transmet à 50% de sa descendance, c'est la raison pour laquelle il est appelé « porteur sain ». Par exemple, si le mâle testé est porteur sain, l'éleveur devra alors faire attention d'accoupler ce chien avec une femelle saine afin de ne pas produire de chiots atteints.

Par ailleurs, le résultat, délivré sous la forme d'un certificat génétique valable à vie, permet d'apporter des garanties dans le cadre d'une saillie ou pour justifier la vente de chiots non porteurs de Syndrome d'Automutilation des Pattes.

Quelle attitude adoptée pour le dépistage des chiens

Un chien reproducteur qui est porteur sain, ne développe pas la maladie mais la transmet à 50% de sa descendance.

L'utilisation du test AMS doit être adapté à la problématique de la race et des signes cliniques qui peuvent être observés :

- Le vétérinaire qui observe des problèmes de léchage ou de mordillage au niveau des extrémités podales chez un jeune Epagneul Français par exemple peut mettre en œuvre le test AMS précocement pour confirmer ou infirmer le diagnostic de Syndrome d'Automutilation des Pattes.
Si le chiot est effectivement atteint, les parents sont donc obligatoirement porteurs. L'éleveur aura donc tout intérêt à connaître le statut génétique de ses reproducteurs afin d'adapter les futurs accouplements et d'éviter de faire naître des chiots atteints.
- Dans le cas du Syndrome d'Automutilation des Pattes, un éleveur en France à toutes les chances d'avoir un élevage indemne de la maladie.
Avant d'introduire un nouveau reproducteur lors d'une nouvelle acquisition ou lors d'une saillie extérieure, l'éleveur réalise un test AMS et sélectionne des reproducteurs sains uniquement.
L'éleveur ne prend pas de risque et sécurise son élevage en n'introduisant pas la maladie au sein de son élevage.
- La faible fréquence dans les différentes races, et plus particulièrement chez le Pointer Anglais, ne nécessite pas un dépistage systématique de tous les reproducteurs mais une attention plus particulière des reproducteurs les plus sollicités.
Un étalon, porteur de la mutation et qui se reproduit beaucoup, propage alors la maladie au sein de la race et contribue à augmenter la fréquence de la mutation et à multiplier le nombre de chiots atteints.
Le dépistage de ces reproducteurs est fortement conseillé afin de protéger la race et les élevages.